

INSCRIPTION

1. L'emprunteur peut faire des emprunts après avoir lu et accepté le présent règlement, signé son formulaire d'inscription et verser sa contribution unique de 5 euros.

Prêt

2. Les livres sont prêtés gratuitement pour une période d'un mois.

3. L'emprunteur peut avoir le maximum de 2 livres prêtés au même temps.

4. L'emprunt peut être renouvelé une fois pour une période de 1 mois, établissant ainsi une durée maximale de prêt de 2 mois.

RETOUR

5. Doit être effectué dans le délai.

6. Cela peut être fait par quelqu'un d'autre.

7. S'il y a une indemnité, elle doit être payée au moment du retour.

RETARD DE RETOUR

8. Le renouvellement doit être effectué avant la date de retour, sinon le livre sera en retard et une indemnité sera due.

9. En cas de non-retour dans le délai, l'emprunteur est passible d'une indemnité de 1 EUR, plus un 1 EUR par mois de retard par livre.

DOMMAGES OU PERTE

10. En cas de perte ou d'endommagement du livre prêté, le locataire indemniserà la bibliothèque avec un exemplaire équivalent ou en paiera la valeur d'un livre équivalent.

SUSPENSION DU DROIT AU LOCATION

11. En cas de retard, jusqu'à ce que le(s) livre(s) soient restitués et le paiement de l'indemnité est reçu, l'emprunteur ne pourra pas faire des nouveaux prêts.

N'hésitez pas à consulter la disponibilité des nos livres sur:

<http://www.neecafla.be/easybiblio>

